



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Rapports avec les administrés

Question écrite n° 38685

#### Texte de la question

M Michel Hannoun attire l'attention de M le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des rapatriés et de la réforme administrative, sur le fait que certains organes administratifs versent parfois des trop perçus d'indemnités à leurs ayants droit. Or, lorsqu'ils s'en aperçoivent, parfois plusieurs mois après, ces établissements réclament leur dû aux intéressés, immédiatement. Ces derniers, ayant souvent de faibles ressources et ne s'étant, souvent de bonne foi, pas aperçus qu'ils recevaient un trop perçu, doivent alors solliciter des échéanciers et réduire au maximum leur budget pour restituer ce surplus. Il lui demande donc son avis sur ce sujet, ainsi que ce qu'il envisage de faire afin d'éviter ces situations difficiles, et dues à des erreurs administratives dont les conséquences sont dramatiques, notamment pour certaines familles qui se trouvent parfois dans une précarité totale.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Hannoun Michel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38685

**Rubrique :** Administration

**Ministère interrogé :** rapatriés et réforme administrative

**Ministère attributaire :** rapatriés et réforme administrative

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 avril 1988, page 1405